

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Saint-Jean de Moirans

4B1 - Plan de zonage
Ensemble de la commune

Pour la prise en compte des risques et aléas,
se référer au plan 4B2 et 4C2

Echelle : 1/5000

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du arrêtant le Plan Local d'Urbanisme	Cachet de la Mairie et signature
---	----------------------------------

UA Centre bourg de Saint-Jean de Moirans, à vocation principale d'habitat, de commerces de proximité et d'équipements publics.
Cette zone relève d'un assainissement collectif.

UB Zone urbaine correspondant aux espaces urbains bénéficiant d'une bonne accessibilité. Elle a une vocation principale d'habitat présentant une mixité des formes bâties. L'objectif de cette zone est de favoriser une plus grande densité.
Cette zone est délimitée pour tenir compte du contexte topographique.

UBn Secteur de densité localisé à l'Archat, relevant d'un assainissement individuel

UBa Secteur de densité dans le prolongement de Coublevie

UC Zone urbaine qui correspond aux espaces urbains marqués topographiquement et ayant un impact paysager plus important.
Elle a une vocation principale d'habitat.
Cette zone fait l'objet d'une maîtrise de la densité bâtie

UCn Secteur de maîtrise de la densité localisé à l'Archat et au Gay, relevant d'un assainissement individuel

UD Zone correspondant aux ensembles bâties constituant des hameaux et détachés de l'enveloppe urbaine principale.

UDn Zone correspondant aux ensembles bâties constituant des hameaux et détachés de l'enveloppe urbaine principale, en assainissement individuel

UX Zone d'activités (hors cent'r'alp)

UXn Zone d'activités (hors cent'r'alp), en assainissement individuel

UI Zone d'activités de cent'r'alp

Uico Zone d'activités de Cent'r'alp, en corridor écologique

1AU Zone d'urbanisation future

2AUUp Zone d'urbanisation future à enjeux paysagers - Le Billoud

1AUUp Zone d'urbanisation future à enjeux paysagers - Les Nugues

A Zone agricole

Ap Zone agricole à enjeux paysagers spécifiques

Aco Zone agricole de corridor écologique

N Zone naturelle

Ni Zone naturelle de Cent'r'Alp

Nico Zone naturelle de corridor écologique de Cent'r'Alp

Nzh Zone naturelle en zone humide au Delard

INFORMATIONS

- ★ Bâtiments agricoles
- ████████ Secteur réservé aux travaux de contournement de l'A48
- Périmètre de 500m - site classé MH
- Captages de sources
- ████████ Secteur affecté par le bruit ferroviaire
- ████████ Secteur affecté par le bruit routier et autoroutier
- ||||||| Parcellage pollué aux hydrocarbures

PRESCRIPTIONS

- ████████ Emprise des zones humides
- Espaces boisés classés
- Secteur faisant l'objet d'OAP, se référer à la pièce 3

Eléments bâti à préserver (L.151-19 du CU)

- ██████ Protection des constructions patrimoniales
- ██████ Protection d'ensembles patrimoniaux
- Chemin à préserver dans un caractère piéton

Eléments paysagers à préserver (L.151-23 du CU)

- Haies à préserver
- VVVV Espaces verts protégés

Linéaires commerciaux à préserver

- █████ Protection des rez-de-chaussée commerciaux

Liste des servitudes

- ██████ Périmètre d'attente de projet au titre de l'article L.151-11 du CU (en centre bourg)

Secteurs de risques naturels

- ████████ Secteur impacté par un ou plusieurs risques et aléas issus de la carte des aléas, du PPRI de la Morge et du PPRI Isère Aval.
Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent, se référer au plan 4B2 et au règlement écrit.

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un cheminement piéton route de la Colombinière	Commune
2a	Extension du cimetière	Commune
2b	Extension du cimetière	Commune
3	Voie de desserte de la zone d'urbanisation future	Commune
4	Aménagement et reconstitution d'un chemin piéton	Commune
5	Aménagement de l'entrée de ville Sud	Commune
6	Aménagement d'un cheminement piéton 2m de large	Commune
7	Aménagement d'un cheminement piéton Chemin du Janin	Commune
8	Aménagement d'un cheminement piéton Chemin du Tricon	Commune
9	Aménagement de l'accès à la zone d'urbanisation future	Commune
10	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
11	Aménagement de voirie	Commune
12	Aménagement de déversoir d'orage	Commune
13	Aménagement de déversoir d'orage	Commune
14	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
15a	Elargissement du cheminement piéton Chemin des contrebandiers	Commune
15b	Elargissement du cheminement piéton Chemin des contrebandiers	Commune
15c	Elargissement du cheminement piéton Chemin des contrebandiers	Commune
15d	Elargissement du cheminement piéton Chemin des contrebandiers	Commune
16	Aménagement d'un accès à la zone 2AUUp	Commune
17	Aménagement du carrefour RD1075/RD128	Département
18 à 21	Création de liaison entre des chemins existants dans la plaine	Commune

PRE-LOCALISATION D'EQUIPEMENTS

Zone 1AUUp

- [A] pour un aménagement de gestion des eaux pluviales
- [B] pour l'aménagement d'une voie et d'une place
- [C] pour l'aménagement d'un chemin piéton et d'un espace vert

